

Levesque de La Ravalière, Pierre-Alexandre. Essay de comparaison entre la déclamation et la poésie dramatique, par M. L..... [Signé : Levesque. 10 novembre 1728.]. 1729.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Par Pierre Alexandre Levesque
le da Ravallière, d'après
(Barbier)

Yf 9949.

ESSAY DE COMPARAISON

ENTRE
LA DECLAMATION

ET
LA POESIE DRAMATIQUE.



A PARIS,

Chez { LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la
Croix d'Or.
Et JEAN-FRANÇOIS TABARIE sur le même
Quay.

M D C C X X I X.
Avec Approbation & Privilège du Roy.



ESSAY
DE COMPARAISON
ENTRE
LA DECLAMATION
ET
LA POESIE DRAMATIQUE.
A Monsieur CAMUSAT.
MONSIEUR,



A belle déclamation
de la D^{lle} Balicourt a
ressuscité la Tragédie
de Medée de M. de
Longepierre. Tout Paris court
avec empressement à la repré-
sentation de cette pièce, qui
n'étoit connuë que des Sça-

A ij

vans , & qui restoit cachée & presque ignorée dans les bibliothèques La Tragedie d'Electre du même auteur aura encore obligation de la lumiere , où elle va paroître , au grand éclat qu'a eu Medée.

Vous devinez sans doute , Monsieur , où ce début va me conduire. Partisan déclaré de la déclamation , je ne puis pas laisser échapper un moment si favorable de vous en entretenir & de justifier mon sentiment si opposé sur cette matiere , dites-vous , à ce que pense le reste des hommes.

En vain M. de Longepierre avoit fait tous ses efforts , comme Aristote le conseille , pour donner une Tragédie si parfaite , qu'elle fût capable de plaire sans le secours des Comédiens & hors de la répré-

de Comparaison. §

sentation ; en vain avec le secours d'une expression travaillée, il espéroit animer & soutenir son ouvrage „ lors que n'é-
„ tant plus dans la bouche des
„ Acteurs qui lui donneroient
„ en quelque maniere la vie,
„ il seroit comme mort sur le
„ papier ; l'ouvrage étoit mort effectivement : quelques défauts, sur tout celui de l'expression dure & forcée en plusieurs endroits, avoient offusqué les beautés dont brille cette piece. Medée, quoi que faite d'après les plus grands modeles, languissoit auprès d'Amalafonte & de Virginie, quand une Actrice a sçu la faire revivre & la faire admirer du public. Cet exemple sert à confirmer mon opinion sur la déclamation.

*Prof. de
Medée*

Vous voulez bien, Monsieur,

A iij

que je m'en explique dans cette Lettre avec plus d'ordre & avec plus d'étendue, que je ne le fis lors que nous en parlâmes. Vous regardez tous les acteurs, quels qu'ils soient, comme des échos, qui ne diroient rien, si d'autres n'avoient parlé avant eux : il est vrai, dites-vous, que quelques-uns rendent les sons plus distinctement & avec plus de grace que d'autres : un talent si borné après tout, doit-il être d'un grand prix & peut-il entrer en comparaison avec le mérite & le génie du Poëte ? Vous remarquâtes qu'Aristote & Horace, les premiers maîtres du dramatique, avoient fait si peu de cas de la déclamation, que ni l'un ni l'autre ne l'a point comptée dans la distribution des parties du poëme, quoi qu'Aristote y ait pla-

cé la décoration du théâtre ;
qui est sans contredit moins
considérable que la déclama-
tion.

Je pense au contraire, qu'à
peu de chose près, l'art de la
déclamation est aussi beau,
aussi grand, aussi nécessaire
que celui de la poésie : Bien
plus, je crois, qu'en examinant
& en lisant une Tragédie, quel-
que achevée qu'elle soit, il est
impossible d'y apercevoir & d'y
découvrir dans toute leur éten-
duë certaines beautés qui n'é-
clatent & qui ne se dévelopent
que sur le théâtre. Je sçais que
je heurte le précepte d'Aristo-
te, le sentiment de Corneille, &
celui sans doute de bien d'au-
tres ; mais si l'expérience est
contraire au sentiment de ces
grands hommes, & s'il est vrai
que les sublimes beautés de

quelques-unes des Tragédies du Grand Corneille lui-même ne paroissent jamais dans une si belle pompe & dans une si grande majesté, que quand elles sont jouées par d'habiles acteurs : cette expérience prête un grand appui à mon système.

Pour revenir à ce qui fait le sujet de cette Lettre, & pour y établir un objet certain, je vous prie, Monsieur, de vous rapeller la juste distinction que je mets entre des Comédiens sans art & sans naturel, qui sont comme vous les définissez, de simples échos, en qui l'on ne reconnoît de merite, que celui de pouvoir apprendre & repeter leur rôle, bien differens d'avec ces acteurs illustres, qui apprennent par cœur à la verité, mais qui savent charmer par la beauté de

de Comparaison. 9

la voix , la juste flexibilité des tons , la variété du geste , & certain air gracieux , aisé & naturel dont ils accompagnent tous leurs mouvemens, & qu'ils répandent sur tout ce qu'ils prononcent.

*Gherardi,
Prof. du
Th. Ital.*

L'art de ces acteurs illustres peut seul entrer en comparaison avec celui du Poëte. Une déclamation sublime , expressive & animée contribue autant que la poésie aux plaisirs & à la perfection du théâtre : il semble que le secret de remuer le cœur , qui est l'unique objet du poëme dramatique , lui soit destiné : elle seule sçait le surprendre & l'émouvoir , lors qu'il est presque indifférent & comme immobile , plus puissante que la déclamation , qui n'auroit pû que l'ébranler , elle l'entraîne & elle le remplit

de la passion. Ce secret donne au dramatique son dernier degré de perfection. Heureux dans cet enchantement, si la scène, respectant toujours la pureté des mœurs & la trop grande foiblesse de la nature humaine, elle n'attiroit les hommes que par des images, qui, sous le voile & à la faveur du plaisir, n'offrirent que des instructions solides.

Entre la déclamation & la poésie, je n'entrevois que la différence que l'idée seule y a mise : une excessive prévention a toujours fait prodiguer à l'une l'encens & les lauriers immortels, pendant qu'on n'accorde à l'autre que des battemens de main & des applaudissemens passagers : quelques-uns à la vérité font ce partage plus judicieusement.

Vous partagez entre Racine & vous,
De notre encens le tribut légitime.

*Voltaire à
Mlle Dac-
los.*

La justice & l'équité de ce tribut sont fondées sur l'union & sur la conformité de l'action & du succès de l'acteur & du Poëte.

Si l'art de la déclamation n'a jamais été autant vanté, que celui de la poësie, ce reproche ne tombe point sur le fonds ou sur l'essence de la déclamation. La connoissance de l'un & de l'autre art & la pratique un peu plus ou moins étendue ont causé cette diversité de sentimens & d'admiration. La poësie beaucoup plus connue & plus communément pratiquée arrête & flatte davantage : elle offre une amorce de gloire après laquelle un esprit jeune & brillant court avec ardeur. Quel homme en effet, je ne

parle pas seulement de ces hommes nés pour les muses & pour les belles lettres, assez heureux pour en faire leur unique gloire & leur seule occupation, quel homme ne s'est point appliqué à la poésie dans quelque tems de sa vie? les traités en sont si communs & si répandus, qu'ils se trouvent entre les mains de tout le monde: elle n'a presque plus de mystères cachés, ni de secrets qui n'ayent été développés: on en connoît les règles, leur ordre & leur œconomie: on trouve fréquemment les momens d'en raisonner: il y a une gloire attachée à le pouvoir faire, du moins avec quelque connoissance des principes; on croit par là obtenir le droit flateur & la vaine confiance si ordinaire de juger souverainement des

ouvrages ; de leur accorder ou de leur refuser ses applaudissemens.

Ne nous arrêtons point ici, Monsieur ; ce n'est pas le lieu de nous plaindre de l'injustice d'un droit si peu fondé , qui fait souvent le premier sort d'un ouvrage , il suffit que la possession en est ainsi établie , je n'en demande pas davantage pour preuve de ce que je dis.

Cette légère étude & cette connoissance superficielle, mais presque générale , laissent un avant-goût & forment des impressions favorables , qui produisent enfin cette admiration générale & cette attention plus particulière pour la poésie & pour ceux qui la cultivent avec succès.

Je ne prétens point blâmer

un suffrage si judicieusement accordé, j'y applaudis de toutes mes forces; & pour prévenir les reproches qui pourroient m'être faits, si quelque jour la dispute s'engage plus avant, je déclare que loin de vouloir porter une main maligne sur les justes lauriers dont les bons Poëtes ont été couronnés dans tous les tems, loin de vouloir ternir les derniers honneurs que des Villes & des Rois ont rendus à leur mémoire, je voudrois voir ces mêmes honneurs s'accroître & augmenter: je regarde seulement la déclamation comme ayant droit de prétendre aux mêmes honneurs & aux mêmes prix. Si Melpomene prête à l'une & à l'autre les mêmes graces & les mêmes secours, elle auroit dû leur assurer les mêmes récompenses.

A travers les applaudissemens dont la poësie est comblée, je prens garde, que peut-être cette prédilection si constante n'est qu'une suite du préjugé & des teintures des premières études. Le suffrage auroit dû être plus balancé entre les deux rivales, si l'on avoit voulu examiner ce qu'elles sont en elles-mêmes. Quoi qu'il en soit, la déclamation pratiquée par moins de personnes n'a jamais pû si vivement reveiller la curiosité, elle ne paroît nécessaire qu'à ceux qui y sont attachés par leur profession; eux seuls l'étudient, la connoissent & la pratiquent.

Mais quoi qu'elle soit comme releguée & comme abandonnée à ce petit nombre de connoisseurs, les plus indifferens pourtant auront peine à ne pas

remarquer qu'elle est remplie de beautés & de délicatesses, auxquelles un acteur ne peut parvenir qu'avec de grands talens & en surmontant bien des difficultés : elle a des principes certains sur lesquels ses situations, son harmonie & sa justesse sont réglées ; si l'acteur s'en écartoit le spectacle ne seroit plus qu'un tissu de défauts & d'irregularités,

Le divertissement seroit une fatigue, comme le Poëte François le dit d'un poëme où l'intrigue est mal débrouillée.

L'indifference répanduë sur l'art en a produit une semblable pour ses règles & pour ses préceptes : on a négligé de les conserver dans des traités particuliers. Quelques Auteurs à la verité, dont la plûpart même ont renfermé leurs traités
dans

dans les bornes d'un poëme , nous ont tracé différens préceptes sur l'action du Prédicateur & de l'Avocat : mais je doute qu'aucun ait pensé à réduire en règles celle qui convient à un Acteur , dont les expressions & les mouvemens sont plus marqués, plus forts & plus diversifiés. Roscius ce sçavant Comédien Romain , dont le nom seul servoit d'éloge à ceux qui excelloient dans quelque genre, Roscius* apparemment avoit fait ce traité dans son livre de *la Comparaison de l'art du Théâtre avec l'éloquence* : l'ouvrage n'est point venu jusqu'à nous , on ne peut trop en regretter la perte. Il ne faut compter pour rien sur cette ma-

* Hoc jamdiu Roscius est consecutus ut in quo quisque artificio excelleret, is in suo genere Roscius diceretur. Cicero, de Orat. Lib. 1.

tiere le petit poëme *dell' arte rappresentativa*, qu'un Comedien Italien vient de donner au Public : la jalousie ou le préjugé ont dicté au sieur Lelio, qui merite d'ailleurs la réputation de Comedien assez habile dans son genre, les faux jugemens qu'il porte sur nos excellens Poëtes tragiques & sur nos célèbres Acteurs.

Aristote, comme me l'ont objecté plusieurs personnes, n'a point parlé de la déclamation, parce que dans sa Poëtique il ne traite que des parties, qui, ayant rapport à la constitution du sujet du poëme, dépendent proprement de l'*Art poëtique*, les autres parties, dont il n'est pas besoin que le Poëte soit instruit, parce que d'autres y suppléent pour lui (la déclamation est de

Ricoboni
dit Lelio,
Hist. du
Th. Ital. x.

cette espece) ces parties ont besoin d'autres arts , que les maîtres appellent *subsidiaries*. Horace est entré dans le détail encore moins avant qu'Aristote ; il n'a en vûë dans son chef-d'œuvre de Poëtique, que d'instruire les Pisons des règles & des préceptes auxquels les Poëtes doivent s'assujettir : toute autre partie du poëme est étrangere à l'objet de son art poëtique.

Corneille
I. dis. du
Poëme
dram.

On pourroit me faire une objection que je préviendrai, Monsieur , si vous voulez bien me le permettre. Quelqu'un me diroit peut-être, que la déclama- tion n'est point un art , puisque ses règles sont arbitraires & indé- cises, & qu'elles ne sont point fixées ni conservées dans des traités particuliers. L'exem- ple des Acteurs , qui excellent

aujourd'hui sur le Théâtre fortifieroit cette objection ; leur goût seul & leur génie , sans le secours d'aucun maître effectif, les ont guidés & conduits à la perfection , que nous admirons en eux.

Mais si la déclamation ne peut toucher le cœur , & si elle ne plaît qu'autant qu'elle est régulière , toujours la même , toujours conforme à la passion qu'elle présente ; il est donc vrai qu'elle a des règles certaines & des principes secrets auxquels elle est soumise : or s'il y a des principes , il y a un art : l'art existe dans ceux qui l'exercent ; le choix de cette profession , la nature , l'étude , les modèles leur servent de maîtres , & les instruisent au défaut des livres & des traités. Les sieurs Baron & Quinaut ,

qui font l'Esopé & le Roscius * du Théâtre François font & font eux-mêmes ces règles, ces préceptes & ces principes.

Un art aussi peu connu, & traité si secrètement, n'a pas pû se faire un grand nombre de partisans ni d'admirateurs. Il est aisé de croire, que la plupart de ceux qui aiment le spectacle n'ont peut-être jamais pensé qu'ils fussent si redevables à la déclamation du plaisir qu'ils y goûtent: ébloüis par l'éclat de la poésie, qu'ils connoissent & qu'ils aiment, ils n'ont plus d'yeux ni d'oreilles; pour remarquer qu'un autre art concourt à exciter ces grands mouvemens & ces tendres sentimens, qui les flatent & qui les rapellent si souvent au théâtre.

* *Qua gravis Æsopus, qua doctus Roscius, egit.* . . . Hora. L. 2. Ep. 1.

Que ma Lettre , si elle passe entre les mains de ces indifférens , puisse leur découvrir le concours de ces deux arts , & leur faire discerner les grands secours que l'un prête à l'autre. Ceux qui verront ce système , pourroient m'en attribuer la nouveauté : je ne fais cependant qu'étendre l'idée & l'opinion des plus grands maîtres. M. Despreaux n'a-t-il pas exprimé ce sentiment en quatre mots ?

*Ep. à M.
Racine.*

Que tu sçais bien Racine , à l'aide d'un
Acteur,

Emouvoir , étonner , ravir un Spectateur ;
Jamais Iphigénie , en Aulide immolée ,
N'a coûté tant de pleurs à la Grece assemblée ,
Que dans l'heureux spectacle à nos yeux étalé ,
N'en a fait , sous son nom , verser la Chancessé.

S'il est vrai que Racine , lui dont la poésie fut dictée par les graces , lui à qui l'auteur de

ces vers & le public sont prêts de délivrer le prix de la Poësie dramatique , lui dont les pièces ont moins besoin que toutes les autres du secours de la déclamation pour toucher & pour plaire , comme vous le dites , Monsieur , dans la vie de ce Poëte que vous avez faite , & que le Public espere de vous , s'il est vrai enfin , que Racine doive tant à une habile Actrice , & que ce ne soit qu'avec le secours d'une *Charmesté* , qu'Iphenie puisse faire verser tant de pleurs , quel grand préjugé & quelle favorable conséquence ne dois-je point en tirer en faveur de la déclamation ?

En d'autres endroits M. Despreaux semble encore faire plus d'attention à l'art de l'Acteur qu'à celui du Poëte ; il mêle & il confond telle-

ment l'action de l'un & de l'autre, qu'elle paroît la même.

Art poët.

Je me ris d'un *Acteur*, qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne sçait pas m'informer,

.....
Pour me tirer des pleurs il faut que vous pleuriez.

.....
Les grands mots dont alors l'*Acteur* emplit sa bouche,

Ne partent point d'un cœur que sa misère touche.

Le Commentaire montre clairement, que le Poëte prête ses *mots* à l'*Acteur* dans l'esperance qu'il sçaura en employer l'art & le secret, pour *informer* le spectateur, pour le *toucher*; & pour lui *tirer des pleurs*. Quelquefois même les mots que l'*Acteur* prononce font la moindre science & la moindre force de son art: son silence, ses yeux, une attitude parlent & émeuvent davantage; c'est Herode,

Herode , qui croit goûter du repos & trouver le calme ; c'est Medée dans son fauteuil , furieuse , agitée ; c'est Junie , inquiète & contrainte auprès de Britannicus ; enfin , en plusieurs situations, ce sont des expressions muettes, si cela se peut dire , plus parlantes que les mots : ces grands coups de théâtre ne brillent que dans les grands Acteurs.

Rome n'a point eu de Corneilles ni de Racines. On peut présumer que ses plus excellens Tragiques n'avoient point atteint à une exacte perfection : par conséquent il y auroit moins lieu de s'étonner de la remarque de Quintilien. * Les Acteurs , dit-il , répan-

* *Scenici Aëtores optimis Poëtarum tantum adjiciunt gratia , ut nos infinite magis eadem illa audita quàm lecta delectent.*
Quint. de Orat l. II. c. 3.

dent tant de graces sur les ouvrages des plus excellens Poëtes, que leurs vers touchent infiniment plus à la représentation qu'à la lecture ; mais puisqu'il parle également des Acteurs Tragiques & Comiques, & que Rome a vû sur son théâtre les plus grands maîtres pour la Comédie ; ce Rheteur vouloit exprimer en général que la Poësie dramatique perd beaucoup de ses graces & de ses attraits, lors qu'elle n'est point soutenüe de la déclamation.

Si je remontois au théâtre de la Grece, si amoureuse des spectacles, & si heureuse en grands hommes, qui pouvoient abondamment contenter son goût & son amour : j'y verrois les Euripides, les Sophocles soutenus dans la représenta-

tion d'une plus grande noblesse, d'une plus grande vivacité & d'une plus haute dignité ; que celles qui éclatent dans leurs merveilleuses pièces en les lisant. J'y verrois un Tyran ne pouvoir retenir ses larmes à la représentation des Troades d'Euripide, & faire succéder à la pitié, que lui inspirerent l'image & le récit des malheurs d'Andromaque, un repentir efficace de ceux qu'il avoit causés à ses peuples. *

* Plut.
Vie de Te-
lopidas.

Peut-être, Monsieur, que ce qu'on appelle *secours de l'Acteur*, est aussi grand, aussi essentiel, aussi difficile ; que l'ouvrage même. Déclamer, comme le fait un bon Acteur, c'est presque créer de nouveau ; c'est tellement posséder un poëme, qu'en le répétant l'Acteur le donne & le fait passer pour son propre

ouvrage, qu'il produit à l'instant: ce n'est point une sèche répétition, où la mémoire fait tout, c'est une nouvelle composition, qui ajoûte avec abondance un nouveau lustre & un nouvel éclat au premier travail. La richesse & la diversité des expressions, que la déclamation fournit sont étonnantes. Roscius, qui la connoissoit dans toute son étendue, vouloit prouver à Cicéron, que l'éloquence ne peut pas avoir plus d'expressions différentes, pour exprimer une même chose, que l'art du théâtre offre de différens mouvemens pour la faire bien sentir. Je vous prie, Monsieur, de faire une attention particulière à ce système de Roscius.

Puisque que je ne vous écris point en Théologien, mais sim.

plement en homme touché de la déclamation , & qui desire que son objet pût être toujours corrigé de ce qui peut la rendre dangereuse , je ne crains point de joindre aux autorités de Roscius & de Quintilien celle d'un sçavant Prelat , que la pureté de son état , & la sainteté de sa vie armerent, dans le siecle dernier , contre les dangers du théâtre. „ Là , dit-il , „ on se voit soi-même dans „ ceux, qui paroissent comme „ transportés par les passions : „ on dévient bien-tôt un acteur secret dans la Tragédie . . . Si les peintures immo-destes (remarquons , s'il vous plaît , Monsieur , par quelle comparaison ce grand Evêque s'anime contre le théâtre , le vice qui le fait frémir de crainte peut être banni de

M. Bossuet
Evêque de
Meaux.
*Maximes
& Reflex.
sur la Co-
medie. . .*

la scène) „ Si ces peintures
„ ramènent naturellement à
„ l'esprit ce qu'elles presen-
„ tent : combien plus sera-t-on
„ touché des expressions du
„ théâtre où tout paroît effec-
„ tif, où ce ne sont point des
„ traits morts & des couleurs
„ seiches qui agissent, mais
„ des personnages vivans, de
„ vrais yeux ou ardens ou ten-
„ dres, & plongés dans la pas-
„ sion, de vraies larmes dans
„ les Acteurs, qui en attirent
„ d'aussi véritables dans ceux
„ qui regardent.

Peut-on mieux & plus sensi-
blement représenter les effets
& le pouvoir de la déclama-
tion? Peut-on la distinguer & la
séparer plus clairement de ces
traits morts & de ces couleurs
seiches, qui sur le papier ne tou-
chent que foiblement. Un Poë-

te a mis en rimes les expressions de cet illustre Prelat : puisque ses vers , remplis d'ailleurs de beautés qui appartiennent au Poëte , se presentent à ma plume , je les joins ici.

Là de nos voluptés l'image la plus vive ,
Frape , enleve les sens , tient une ame captive ;
Le jeu des passions saisit le Spectateur ,
Il aime , il hait , il pleure , & lui-même est
Acteur.

*M. Racine
le fils, Ep.
à M. de Val-
incourt.*

„ La Comédie representée, se-
lon le sentiment d'un autre
Auteur, “ est aussi dissemblable
„ de la lecture , qu'un corps
„ vivant est different d'un corps
„ mort, qui a des yeux sans feu,
„ des pieds sans mouvement,
„ des membres sans action.
„ Telle est la Comédie sur le
„ papier, on y voit le corps des
„ passions sans ame.

*Franciscus
Maria in
act. Hist.
des ouvra-
ges pour
& contre
la Comé-
die.*

Maintenant , Monsieur , je
vais faire un leger crayon des

préceptes les plus apparens de l'un & de l'autre art, afin d'établir le parallele dans tous les jours, sous lesquels je le conçois.

Les traités de la Poësie parlent de l'utilité du poëme, ils fixent l'arrangement du vers, sa mesure, sa cadence & la justesse de la rime; ils peignent le caractère, les mœurs, le langage de chaque personnage, ils déterminent le lieu, le tems, la durée de l'action: c'est là à peu près où les préceptes se réduisent.

Les traités de la Déclama-tion, tels que nous les avons, expliquent les avantages de l'action; ils enseignent quand & à quels momens le Declamateur doit être hardi, fier, orgueilleux, timide, tendre & abaissé: ils mesurent, pour ainsi dire, ses ris, ses larmes, sa joie & sa tristesse: ils reglent le

mouvement de ses bras, l'étenduë & les inflexions de sa voix.

La connoissance de ces préceptes n'est rien, si elle n'est soutenue par des qualités plus essentielles, & par un fond de genie fécond & disposé pour l'art qu'on embrasse : il faut encore posséder certaines graces, qui font seules la belle Poësie & la belle Déclamation : elles naissent dans la Poësie du genie & de l'influence : elles ont une même source dans la Déclamation ; c'est l'ame, le goût, le patethique de l'Acteur, qui peuvent seuls faire son succès & sa gloire : la nature répand, comme il lui plaît, ces dons précieux à ses plus chers favoris. La Demoiselle le Couvreur, la Cythéride de nos jours, a été heureusement partagée de ces rares presens : la nature a

*Affricé
Rom.*

34 *Essay*
mis en elle le principe de ce
talent plein de graces dont elle
charme la France.

*M. de Volt.
à Mlle le
Comteur.*

Sur le Théâtre heureusement conduite,
Parmi les vœux de cent cœurs empressés,
Vous recitez par la nature instruite.

L'art & le travail ont fini cet
heureux naturel, de sorte que
dans les rôles, qui lui sont pro-
pres, elle fait le plus grand a-
grément & le charme secret du
spectacle.

*A M. de
Vol Ep.
sur sa Ma-
riamne.*

Sans elle l'on verroit la Scène sans vigueur,
Et Melpomène prête à tomber en langueur.
Il est hors de doute, que sans les
rares qualités de la nature, on
ne parviendra point à être Ac-
teur ni Poëte: en effet combien
de Poëtes remplis des préceptes
des plus scrupuleuses poëtiques,
sont restés dans l'oubli, parce
qu'ils étoient entrés dans la
carrière, sans être guidés par
le *genie*. Je ne ferai que rapel-

ler la triste aventure des Tragédies d'*Alinde* par la Menardiere, & de *Zenobie* par l'Abbé d'Aubignac, qui tous deux possédoient si parfaitement les préceptes de la Poétique, qu'ils nous en ont donné d'excellentes règles : leurs Tragédies cependant n'ont eu aucun succès.

M. Brossette sur Boileau.

De même, combien d'Acteurs ayant tout l'exterieur & toutes les qualités, que les Traités démontrent, ont échoüé dans la représentation, parce qu'ils n'étoient point soutenus par ce goût & par cette ame, qui animent tout. J'en vis un qui se présenta il y a quelques mois : il fit le rôle de Mithridate ; il avoit de la figure, une belle contenance, une memoire aisée, un son de voix ferme & facile, en un mot il possédoit

toutes les qualités extérieures que l'on puisse souhaiter. Cependant il déplut, il ennuya à un tel point qu'un spectateur exprima le mécontentement public par une saillie assez juste & assez heureuse : Mithridate se levant de son siege dit à Xipharès,

 Votre pere est content :
 l'écho ajouta :

 mais non pas le Parterre.

Cet Acteur fut rejeté & siflé, parce que manquant d'ame il ne pouvoit se rendre maître de celle des spectateurs.

Un moment de reflexion, sur le défaut d'un si pitoïable declamateur, découvre sensiblement les grands secours que la Poësie reçoit de la Declamation : car si le jeu d'un habile acteur augmente le merite & l'éclat d'une belle Poësie : si

cette même Poësie récitée par un miserable Comedien , paroît estropiée , ennuïeuse & insipide , ce contraste prouve qu'elle doit donc à la Déclama-tion la plus grande partie de sa gloire. Le succès de quelques pièces foibles & medio-cres prouve encore plus invin-ciblement l'art & le pouvoir des Acteurs : la gloire d'un suc-cès si étonnant n'est dûë qu'à leur science & à leur action.

Cette observation a été faite dans tous les tems où le thea-tre a eu quelque reputation & quelque éclat. Sur celui de Ro-me les Comediens * embellif-soient les pieces des plus mau-vais Poëtes avec tant d'art , qu'

** Scenici Actores tantum adjiciunt gratia vilissimis quibusdam Poëtis ut eis impetrant aures , & quibus nullus est in Bibliothecis locus sit etiam frequens in Theatris.*

Quint, l. 11, c. 3,

ils attiroient une foule de spectateurs à leur représentation, de sorte qu'une pièce, qu'on n'auroit pas voulu mêler parmi les livres d'une Bibliothèque, étoit souvent vûë & représentée avec un grand succès. Ne tombons nous pas fréquemment dans cette illusion? Le public si ébloüi d'abord du succès de plusieurs Tragédies modernes, ne reconnoît-il pas à present, que la façon dont elles ont été représentées a pû seule le séduire : avec quelle satisfaction a-t-il vû les représentations de celle d'Inés de Castro ! Cette pièce a de grandes beautés : mais la façon dont elle a été jouée a beaucoup soutenu son succès. Les Acteurs, dans la première ardeur des représentations, ont sçu cacher certains défauts,

dont le public s'est apperçu depuis : entre autres la force & la grandeur de la déclama-
tion de Baron, qui semble par
cette pièce avoir mis le com-
ble à sa reputation, avoient
déguisé la foiblesse de la ver-
sification. Il est vrai, que le
Poëte ; auteur de la pièce, pa-
roit l'avoir faite sur un prin-
cipe qu'il avoit établi dans un
de ses ouvrages, plusieurs an-
nées avant que de faire repré-
senter cette Tragédie. „ Ce
„ n'est qu'au Théâtre, dit-il,
„ qu'une versification negli-
„ gée peut trouver quelque
„ indulgence : l'action & la
„ prononciation la soutien-
„ nent & la corrigent même en
„ quelque sorte.

*Disc. sur
Hom. p.
CLVI.*

Cette remarque est favora-
ble à la déclamation : mais en
la donnant comme une maxi-

me , très-oppoſée après tout , aux vrais principes de la Poëſie , il eſt à craindre que la réputation , le mérite de M. de la Motte, le ſuccès brillant d'I-nés , ne rendent cette maxime dangereuſe pour d'autres Poëtes , qui oſeroient compter ſur cette indulgence. On ne voit pas tous les jours des miracles , dit Corneille , remarquant , ſi je ne me trompe , quelque défaut dans la Tragédie de Mariamne de Triſtan , que le jeu d'un habile Acteur avoit empêché d'apercevoir.

Oedipe de
Vol. Let.
1.

L'auteur de la dernière Tragédie de Mariamne, n'avouë-t-il pas pour luy-même , qu'il doit au jeu des Acteurs le ſort favorable , qu'a eu ſa première Tragédie ? La pièce , quoique défectueuſe , eſt néanmoins

moins au-dessus de bien d'autres dont je pourrois parler , sur lesquelles le public est étonné de s'ennuier à la lecture, après qu'elles lui ont arraché des larmes à la représentation. De semblables ouvrages n'ayant de beautés, que celles qu'ils empruntent de ces charmans seducteurs , se voient bien-tôt dépotillés de leur éclat ; ils tombent dès l'instant, que le défaut commence à paroître. Cette chute si foudroïante pour le Poëte ne fait rien contre mon systême, puis qu'alors la déclamation a fait tout ce qu'elle devoit faire , & plus même qu'on n'en devoit attendre ; le charme a réussi : l'impression seule , & la lecture de l'ouvrage sont cause , que les Spectateurs ne peuvent être séduits plus long-tems. Ne

pourroit-on point comparer l'illusion & le charme de la déclamation , lors qu'elle sert à soutenir des pièces foibles & mauvaises , avec le langage trompeur de la Poësie, qui sçait faire d'un objet foible & désagréable un objet élevé & qui plait.

Non - seulement les règles & les préceptes renfermés dans les traités de Poësie & de Déclamation peuvent entrer en parallele & être comparés les uns aux autres : il y a encore une parité & une ressemblance entiere dans l'objet , sur lequel ceux qui cultivent ces deux arts font l'application de ces préceptes. La Poësie a pour but de divertir & d'instruire les hommes : la Déclamation a la même fin & un semblable objet ; elle imite.

par ses actions & par ses mouvemens , ce que l'autre avoit imité dans ses discours & dans ses expressions. Les traités de Poësie instruisent un Poëte à faire la peinture de la vertu & du vice : l'art de la Déclamation forme un Acteur , & lui apprend à représenter l'homme vertueux ou l'homme vicieux : ces deux imitations réunies font le charme & tous les attraits du spectacle. En un mot , si le dramatique ne doit pas simplement faire un récit des passions , si pour émouvoir il doit toujours présenter des personnages animés de ces mêmes passions , le véritable dramatique n'existe donc que dans les Acteurs qui sont de vrais personnages parlans & agissans ?

Le Poëte , qui fait parler A-
D ij

chille , s'éleve à des sentimens hardis & présomptueux , qu'il soutient par des termes fiers & menaçans : il peint la colere dont l'ame du heros est animée , l'Acteur est ce heros saisi de cette même passion ; elle coule dans son ame , elle s'en empare , son regard , son geste animent le vers ; & ses mouvemens presentent Achille si sensiblement , qu'on le voit menaçant Agamemnon & les Dieux , pour arracher à leurs sanglans autels sa chere Iphigenie , qu'ils demandent pour victime. ,, L'esprit trompé par ,, l'imitation croit voir les ob- ,, jets , tout paroît present & ,, non représenté. On pour- roit dire , que Racine frappe , enleve l'esprit par la beauté de sa Poësie , & que Dufresne par le sentiment de sa Déclama-

M. de
Ramfay,
J. cyag. de
C1115.

tion, touche, ébranle, enchaîne le cœur. Que cet Acteur seroit grand, s'il pouvoit se rendre maître de ce feu, & de cette vivacité, qui l'emportent quelquefois.

On ne se lasse point de lire les tendres discours d'une Reine malheureuse, qui, consumée par une passion criminelle, dont elle connoît toute la honte,

Conçoit pour son crime une juste terreur,
Et prend la vie en haine & la flamme en hor-
reur.

*Phed. act.
1. sc. 3.*

L'esprit admire: Eh! qui pourroit ne pas admirer les sentimens & les expressions d'horreur & de pitié que le Poëte présente! Combien plus la passion, le mouvement & le trouble augmentent-ils dans le cœur, lors que des Actrices telles que les D^lles Duclos ou le Couvreur,

font cette infortunée qui

Racine le
j. Poëme
de la Gra-
ce.

Pour sauver les débris de sa vertu fragile,
Dans les bras de la mort vient chercher un
azile.

La langueur, les situations, le regard de l'Actrice ébranlent l'ame & la touchent si vivement, que l'émotion éclate par les soupirs & par les larmes. Cette tristesse majestueuse, qui fait tout le plaisir de la Tragédie, vient enfin saisir & penetrer tout le parterre & toutes les loges : alors le spectacle est achevé.

Si nous mettions, Monsieur, dans une juste considération les tems & la façon dont l'Acteur & le Poëte composent & executent chacun de leur côté, en cela l'avantage seroit pour l'Acteur. Le repos, la tranquillité dont le Poëte jouit lors qu'il compose son Poëme,

le secret de son cabinet, le tems qu'il emploie à son ouvrage, lui apportent de grands secours dans la composition, un petit bruit, un rien le détourneroit, & le dérangeroit; il peut à loisir concevoir, exécuter & finir.

L'action du Comedien se fait loin de ce silence: elle se passe dans le Public, souvent dans le tumulte; quelques répétitions font toute son étude. Quel seroit son succès si, lorsqu'environné des yeux du Public, il ne joignoit pas à une tranquille connoissance de son art, une facile hardiesse d'exécuter. Pour bien concevoir la grandeur, le pouvoir & les difficultés de la déclamation sur le Théâtre, je me représente les peines & les soins, que le plus grand Orateur de la

Grèce se donna pour apprendre à réciter ses fortes & impetueuses harangues devant un peuple qu'il vouloit entraîner & persuader. Je le vois essaïer de vaincre un begaiement naturel, & parvenir à tirer même des graces de ce défaut naturel. Au moins sçavons-nous que quelque beaux que nous paroissent aujourd'hui les discours de Demosthene, ils ne peuvent pas faire sur nous autant d'effet qu'ils en firent autrefois sur les Atheniens; & sur ses propres rivaux. Vous sçavez, Monsieur, ce que dit Eschine aux Rhodiens en leur lisant la harangue qui avoit causé son exil parmi eux. *Vous admirez ce discours, qui est comme mort dans ma bouche, que seroit-ce donc, si vous aviez entendu la BÊTE le déclamer elle-même?**

* Lucien.
Eloge de
Demosthe-
ne.

Il me suffiroit, Monsieur, d'avoir prouvé que l'art & le talent d'un Acteur peuvent entrer en comparaison avec ceux du Poëte. J'avouë que cette comparaison n'est juste que pour les tems auxquels l'action de l'un & de l'autre se passe, je veux dire pendant leur vie, lors que l'un écrit & que l'autre déclame ; alors seulement ils peuvent se disputer & mériter une gloire égale ; ce qui arrive au-delà de ce tems n'est plus de mon systême. Cependant, Monsieur, puisque nous parlâmes de l'immortalité dûë à tous les arts, qui fait le plus cher objet & la plus glorieuse récompense de ceux qui y excellent, & que vous m'objectâtes, que la Poësie est le chemin le plus assuré pour parvenir à cette immortalité, je re-

E

marque encore qu'elle n'est point si propre, ni tellement attachée à la Poësie, que la Déclamation n'en voie tomber quelque rayon sur elle, & qu'elle n'en jouïsse pas de même. Falisque, Satire, Esopé, Roscius ont acquis un nom immortel. La posterité rendra la même justice aux Acteurs François dont le nom méritera d'être éternisé: déjà plusieurs d'entre eux ont lieu de l'espérer.

*Act. Grecs
& Rom.*

A la verité voici la difference essentielle, & qui est la source des differentes idées qu'on peut avoir sur ces deux arts; la Poësie voit passer aux siècles éloignés l'ouvrage avec le nom & la réputation de celui qui l'a composé. Le nom seul de l'Acteur & le bruit de son talent y parviennent. Dans

de Comparaison. 31

ce sens la Fontaine a fait un partage égal de l'immortalité entre lui & la célèbre Chantrelle, à qui il consacra les derniers vers que sa muse a polis.

Puisse le tout, ô charmante Philis,
Aller si loin, que notre los franchisse
La nuit des tems. Nous la sçaurons domter,
Moi par *écrire*, & vous par *reciter* :
Nos noms unis perceront l'ombre noire ;
Vous regnerez long-tems dans la mémoire,
Après avoir regné jusques ici
Dans les esprits, dans les cœurs même aussi.

Belphe-
gor. Conte.

Ces vers marquent clairement la distinction des talens du Poëte & de l'Acteur ; ils designent en même tems l'égalité de gloire, que l'un & l'autre peuvent prétendre. Heureux les Acteurs, qui ont des garants de leur immortalité aussi assurés que les Despreaux & les la Fontaines. Leurs noms

affranchis des ombres de l'oubli feront regretter leur talent & leur merite dans les siècles les plus délicats.

L'action de l'Acteur cesse aussi-tôt que la toile est tombée, elle ne va point instruire ni occuper la posterité. Il ne reste de la plus belle & de la plus touchante Déclama-tion qu'un souvenir, que rien n'arrête, & qui ne peut être rappelé lors qu'il est effacé. Triste sort, commun aux plus belles choses de la vie ! Le Poëme au contraire passant de main en main se conserve & parvient à une gloire immortelle. Cet heureux avantage appartient-il à la Poësie ? vient-il d'elle ? en naît-il ? Non : elle le doit à l'art ingenieux, qui sçait peindre la parole & la conserver à nos yeux. S'il y en

avoit un semblable , qui pût imprimer , faire vivre , & représenter par des caractères éternels les sentimens & les expressions de la Déclama- tion, non-seulement la posterité ver- roit les noms du *Récitateur* & du *Poëte* confondus & associés dans le Temple de Memoire , mais encore le *Recit* comme le *Poëme* l'instruïroit & l'occupe- roit.

De même , si par malheur la Poësie pouvoit être dépouil- lée & separée de l'art , qui lui donne la vie , ses grandes beau- tés si justement admirées pé- riroient comme celles de la Déclama- tion : le nom seul de *Corneille* , de *Racine* , & peut- être celui de quelques autres *Poëtes Dramatiques* passeroit d'âge en âge.

Avant que de mettre fin à

ma Lettre, vous voulez bien, Monsieur, que je prenne rendez-vous avec vous à la représentation de quelque pièce, qui vous fera plaisir, dès à présent, si vous êtes touché de la nouveauté, à la Comédie des *Fils ingrats*. Si je n'ai parlé que des mouvemens du Tragique, c'est qu'ils frappent & qu'ils marquent davantage. L'art du Comique, quoique plus tranquille, plus simple & plus naturel, n'est ni moins beau, ni moins difficile. Les critiques attendent l'impression de la nouvelle pièce pour l'examiner de plus près: voilà le dernier écueil: attendons aussi ce moment pour en porter un jugement assuré. Je suis persuadé d'avance, que le rôle de l'*Auditeur* si aimé & si plein de sel sur la Scène perdra beau-

de Comparaison. 55

coup sur le papier de ce tour original & charmant que Dangeville sçait lui donner. La représentation de la Pièce où nous nous trouverons me fournira quelque exemple , dont je fortifierai mon sentiment , auquel je desire vous amener , comme vous persuader que j'ai l'honneur d'être très parfaitement ,

MONSIEUR,

Votre très - humble &
très-obéissant serviteur.
LEVESQUE.

A Paris ce 10. Nov. 1728.

ERRATA.

- P**age 9. l. 22. plus puissante que la Déclama-
tion, lisez, la Poésie.
- P. 10. l. 14. je n'entrevois que la différence
que l'idée seule y a mise, lisez, je n'appré-
çois d'autre différence, que celle que l'idée
y a mise.
- P. 13. l. 19. cette admiration générale, lisez,
publique.
- P. 23 l. 18. ne dois-je point en tirer, effacez en.
- P. 27. Citation. Vie de Télépidas, lisez, Pé-
lopidas.
- P. 48. l. 8. défaut naturel, effacez naturel.



341.1501.01.11.11.11



A P P R O B A T I O N.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Gardé des Sceaux un Manuscrit intitulé : *Essai de Comparaison entre la Declamation & la Poësie Dramatique.* Fait à Paris le vingt-huit Decembre mil sept cent vingt-huit.

Signé, LA BARRE.

P R I V I L E G E D U R O Y.

L O U I S , par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre; A nos amés & feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maistres des Requestes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé le Sr *** Nous ayant fait supplier de lui accorder nos Lettres de Permission pour l'impression d'un Livre qui a pour titre : *Essay de Comparaison entre la Déclamation & la Poësie Dramatique*, offrant pour cet effet de le faire imprimer em bon papier & beaux caracteres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modèle sous le contre-Scel des Presentes : Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes, de faire imprimer ledit Livre cy-dessus spécifié, en un ou plusieurs volumes,

conjointement ou sepurement , & autant de fois que bon lui semblera , sur papier & caracteres conformes à ladite feuille imprimée & attachée sous notredit contre-Scel , & de le vendre , faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de Trois années consecutives , à compter du jour de la date desdites Presentes. Faisons deffenses à tous Libraires , Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression de ce Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs , & que l'Impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie & notamment à celui du 10 Avril 1725. Et qu'avant que de l'exposer en vente le Manuscrit ou Imprimé qui aura servi de copie à l'Impression dudit Livre , sera remis dans le même état , où l'Approbation y aura été donnée , ès mains de notre cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin ; & qu'ensuite il en sera remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le Sieur Chauvelin ; le tout à peine de nullité des Presentes : Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Exposant ou ses

ayans cause pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la Copie desdites Presentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Livre, soy soit ajoutée comme à l'Original. Comman- dons au premier notre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles tous actes re- quis & nécessaires, sans demander autre per- mission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires; CAR tel est notre plaisir. Donné à Paris le trente-unième jour du mois de Decembre l'an de grace mil sept cent vingt-huit, & de no- tre Regne le quatorzième. Par le Roy en son Conseil. Signé, C A R P O T. Et scellé.

Registré sur le Registre VII. de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Impri- merie de Paris, N° 304. Fol. 256. confor- mément au Reglement de 1723. qui fait des- fenses, Art. IV. à toutes personnes de quel- que qualité qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres, pour les ven- dre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, à la charge de four- nir les Exemplaires prescrits par l'Art. CVIII. du même Reglement. A Paris le cinq Février mil sept cent vingt-neuf.

Signé C O I G N A R D, Syndic.





